

Mise en ligne : 7 septembre 2017.
Dernière modification : 28 novembre 2017.
www.entreprises-coloniales.fr

RIZERIE DE KAMPOT, Phnom-Penh

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1926)

On vient de créer, à Phnom-Penh, la Société « La Rizerie de Kampot », au capital de 60.000 piastres, dont le siège social est rue Ohier, à Phnom-Penh.

M. Maurice Rafel apporte à la société sa rizerie de Kampot, son entreprise de cinématographie, avec tous bâtiments et matériel, sur lesquelles pèsent deux hypothèques s'élevant au total à 50.000 piastres consenties à la Banque de l'Indochine.

Cet apport est payé à M. Rafel 85.000 piastres.

Les premiers administrateurs — qui sont MM. Bouillot, colon à Chup [*sic* : *Bouillod, directeur de la Cie du Cambodge*]; Tham-Tuan-Kiet, He Theng Ty, Lim Yim et Li Yeng, tous quatre Chinois — reçoivent chacun 20 parts de fondateur qui auront droit à 10 % des bénéfices nets disponibles après prélèvement pour la réserve et versement de 8 % aux actions.

Les 650 actions de 100 piastres qui ont été créées ont été entièrement libérées. Les administrateurs reçoivent des jetons de présence de 10 piastres. En outre le conseil d'administration a 10 % du solde disponible, 80 % allant aux actions et 10 % aux parts.

CAMBODGE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1930)

Le 15 octobre, on a mis en vente à Kampot, les immeubles de la Rizerie de Kampot qu'a saisis la Banque de l'Indochine.

La mise à prix fut de 10.000 piastres pour 1.000 m² de terrain à bâtir, et de 30.000 piastres pour un bâtiment en béton armé de 24 m. sur 16, un bâtiment à étage en brique et tuiles de 31 m. sur 20, un réservoir de 8.000 litres et une citerne de 70 m³.
